

**Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc  
Séance du 18 octobre 2022  
N° 2022.10.18\_5.**

**5. Rapport d'activité 2021 du CNFEDS**

*Vu le code l'éducation, notamment l'article L713-1,  
Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc approuvés par le conseil d'administration en sa séance du 8 juillet 2014, modifiés,  
Vu les statuts du Centre national de formation des enseignants intervenant auprès des déficients sensoriels (CNFEDS) approuvés par le conseil d'administration en sa séance du 16 avril 2013,*

**► Les membres du conseil d'administration approuvent le rapport d'activité 2021 du centre national de formation des enseignants intervenant auprès des déficients sensoriels (CNFEDS), tel qu'annexé à la présente délibération.**

**Résultat du vote :**

|                       |    |                                |    |
|-----------------------|----|--------------------------------|----|
| Membres en exercice : | 34 | Nombre de suffrages exprimés : | 20 |
| Quorum :              | 17 | Contre :                       | 0  |
| Membres présents :    | 14 | Abstention :                   | 0  |
| Membres représentés : | 6  | Pour :                         | 20 |
| Nombre de votants :   | 20 |                                |    |

Fait à Chambéry, le **20 OCT. 2022**

**Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,**



**Philippe GALEZ**

|  |  |                     |
|--|--|---------------------|
| Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable à la direction des affaires juridiques et institutionnelles   | Délibération publiée sur le site internet de l'université le : | <b>20 OCT. 2022</b> |
|  | Transmise au recteur de région académique le :                 | <b>20 OCT. 2022</b> |
| <p><b>Modalités de recours contre la présente délibération :</b> La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télécours citoyens » sur le site <a href="http://www.telercours.fr">www.telercours.fr</a>.</p> <p>En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.</p> |  |                     |



**CNFEDS**  
UNIVERSITÉ SAVOIE  
MONT BLANC

# RAPPORT D'ACTIVITE 2021



**CNFEDS**  
UNIVERSITÉ SAVOIE  
MONT BLANC

CENTRE NATIONAL DE FORMATION  
DES ENSEIGNANTS INTERVENANT AUPRÈS  
DES JEUNES DÉFICIENTS SENSORIELS

Le Centre national de formation des enseignants intervenant auprès des jeunes déficients sensoriels (C.N.F.E.D.S.) est le seul Centre de formation pour les professionnels exerçant dans les établissements et services pour jeunes déficients sensoriels du secteur médico-social, les Instituts nationaux pour jeunes sourds et déficients auditifs et l'institut national pour jeunes aveugles et déficients visuels.

#### En 1998 :

Le G.I.P.-C.N.F.E.J.S. (Groupement d'intérêt public intitulé Centre national de formation des enseignants intervenant auprès des jeunes sourds, créé par arrêté du 28 mars 1993) transfère ses compétences à l'Université de Savoie.

#### En septembre 2001 :

Le C.N.F.E.J.S. devient Centre national de formation des enseignants intervenant auprès des jeunes déficients sensoriels (C.N.F.E.D.S.) en incorporant les formations du secteur de la déficience visuelle.

#### En janvier 2012 :

Le C.N.F.E.D.S. devient un département de l'université Savoie Mont Blanc.

#### En septembre 2021 :

L'université Savoie Mont Blanc (USMB) a fait le choix de changer la mention du master portant le parcours enseignant et surdité. En sollicitant une accréditation pour un master sciences du langage (parcours enseignement et surdité) en lieu et place de la mention MEEF PIF, l'USMB entend renforcer ainsi l'assise recherche de la formation.

Cette formation est alors conçue afin qu'elle prenne parfaitement le relais de la précédente. Les cours sont assurés par des intervenants reconnus pour leur expertise (enseignants spécialisés, universitaires, médecins...), ils couvrent les attentes vis-à-vis d'un futur enseignant spécialisé auprès des jeunes sourds, au premier ou second degré.

Cette évolution devait répondre aux remarques du Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes et aux recommandations de l'HCÉRES (Haut Conseil de l'Évaluation, de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur). L'HCÉRES souhaitait en effet que ce Master puisse s'appuyer sur la recherche menée dans certaines disciplines : linguistique, psychologie, sociologie. L'USMB s'est donc employée à favoriser un rapprochement fructueux avec la composante LLSH qui comprend un département de Lettres (pour l'aspect linguistique), un département de Psychologie et un département de Sociologie, en intégrant, géographiquement le C.N.F.E.D.S. auprès du département de l'UFR LLSH (Unité de formation et de recherche « Lettres, langues, sciences humaines ») sur le site de Jacob-Bellecombette. La dimension recherche tel qu'entendue dans l'enseignement supérieur n'était pas suffisamment abordée dans la formation. Par conséquent, il était indispensable que le centre de formation modifie ses modalités de contrôle des connaissances et des compétences afin d'intégrer une unité d'enseignement relative à la recherche en Master 1 et en Master 2.

Dans cette logique de rapprochement avec l'UFR LLSH, la décision a été prise de localiser le CNFEDS sur le site universitaire de Jacob-Bellecombette (bâtiments 23 – 24) très accessible depuis la gare de Chambéry. Cette nouvelle localisation permet aux étudiants d'avoir accès, comme tout autre étudiant, aux différentes structures : bibliothèque universitaire, salles informatiques, restaurant et cafétéria universitaires, pour des conditions de travail idéales.

#### En avril 2022 :

L'USMB a rapidement fait le constat que cette réorganisation ne serait pas suffisante pour répondre, dans les prochaines années, aux exigences de l'HCÉRES, à défaut d'une équipe pédagogique suffisamment étoffée dans le champ concerné, pour répondre au défi d'un renforcement du lien formation-recherche. Sans enseignant-chercheur dont l'activité porte sur les sciences du langage, il est excessivement difficile d'animer les modules recherche ou encore d'encadrer les travaux scientifiques des étudiants. Par ailleurs, l'USMB fait face à des difficultés structurelles de sous dotation et, partant, doit faire des choix pour assurer son équilibre et sa pérennité.

Pour toutes ces raisons conjuguées, l'USMS décide, à regret, de la fermeture progressive du CNFEDS. Le master sciences du langage (parcours enseignement et surdité) n'est donc pas ouvert au recrutement à la rentrée universitaire 2022-2023. La deuxième année de master reste accessible afin de permettre aux étudiants engagés dans ce parcours de finaliser leur formation jusqu'à leur diplomation. De manière générale, le CNFEDS restera ouvert le temps nécessaire à l'achèvement des différentes formations proposées.



La présentation de ce bilan est construite en relation avec les missions conventionnellement déterminées dans la convention annuelle d'objectifs.

|  |  |   |
|--|--|---|
| <p><b>Mission 1</b></p> <p>Assurer la formation initiale des enseignants intervenant auprès des jeunes déficients auditifs et des jeunes déficients visuels</p> <p>Pages : 3</p> | <p><b>Sommaire</b></p>   | <p><b>Mission 2</b></p> <p>Proposer et organiser une offre de formation continue dans le domaine des déficiences sensorielles et la pédagogie</p> <p>Pages : 10</p> |
|    | <p><b>Mission 3</b></p> <p>Collecter et diffuser l'information relative aux champs d'intervention du C.N.F.E.D.S</p> <p>Pages : 12</p> |   |

## Formation initiale des enseignants intervenant auprès des jeunes déficients auditifs et des jeunes déficients visuels

### Secteur déficience auditive :

Conformément à l'article 2 de l'arrêté du 20 Août 1987, le C.N.F.E.D.S / université Savoie Mont Blanc est agréé pour la préparation du **CAPEJS** (Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement des jeunes sourds).

Le Centre de Formation assure la formation théorique, le suivi et l'évaluation des actions de formation pratique en liaison avec les deux Inspecteurs Pédagogiques et Techniques (IPT) des établissements de jeunes sourds.

Dans le cadre de la réforme du CAPEJS menée par le Ministère des Affaires sociales (aujourd'hui Ministère des Solidarités et de la Santé), l'Université Savoie Mont Blanc a ouvert à la rentrée 2014-2015, un Master « enseignement et surdité ». Ce Master MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation) est un cursus professionnalisant qui constitue un parcours de la mention PIF (Pratique et Ingénierie de la Formation).

#### A) La formation Master « enseignement et surdité »

Le centre a formé 36 élèves en 2021 :

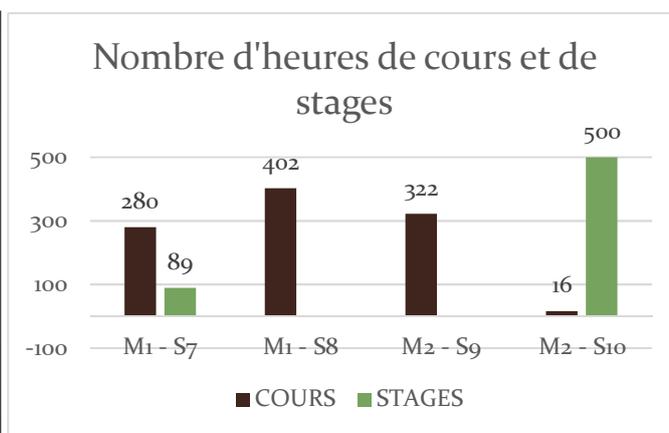
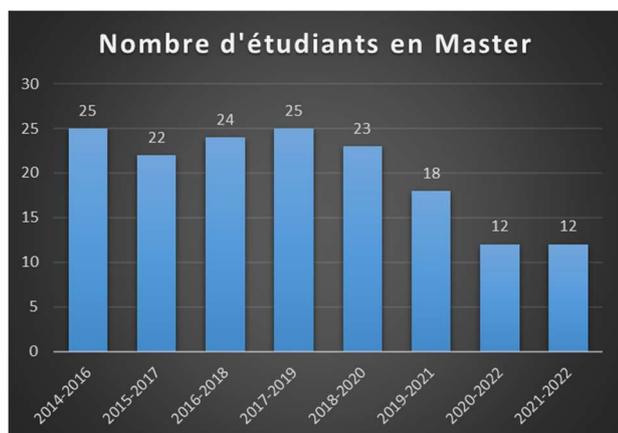
- 12 élèves professeurs en master 1 - Promotion 2020/2022 (17 semaines entre janvier et mai) Soit ..... 1 020 journées-élèves
- 12 élèves professeurs en master 2 - Promotion 2020/2022 (12 semaines entre septembre et novembre) Soit..... 720 journées-élèves
- 12 élèves professeurs en master 1 - Promotion 2021/2023 (4 semaines entre fin août et fin septembre) Soit ..... 240 journées-élèves

Le nombre d'élèves, ci-dessus, ne concerne que les élèves professeurs en formation dans les locaux du C.N.F.E.D.S. Il est important de noter qu'en 2021, en plus des élèves professeurs en formation à Chambéry, le C.N.F.E.D.S comptabilisait 30 élèves professeurs en formation pratique dans leur établissement employeur ou parrain. Ces stages concernent le semestre 7 du master 1 et le semestre 10 du master 2.

- 18 élèves professeurs en master 2 - Promotion 2019-2021 (16 semaines entre janvier et mai) Soit ..... 1 440 journées-élèves
- 12 élèves professeurs en master 1 - Promotion 2021-2023 (8 semaines entre fin septembre et fin novembre) Soit..... 480 journées-élèves

**Soit un total de 3 900 journées-élèves pour la formation initiale dans le secteur de la surdité**

La formation théorique et pratique du Master se déroule pour 2021, dans les locaux de l'U.S.M.B. / C.N.F.E.D.S. au 378 rue de la République à Chambéry et sur le campus de Jacob-Bellecombette, mais également, ponctuellement, dans les locaux de l'E.S.P.E. au 289 Rue Marcoz à Chambéry. La formation pédagogique et pratique quant à elle, qui permet de préparer le mémoire de Master, le C2i2e et les épreuves du diplôme d'état C.A.P.E.J.S. se fait dans les établissements lieu de stages qui se situent dans toute la France (DOM-TOM compris).



**B1) Les aides à la communication :**

Conformément à loi du 11 février 2005, les élèves professeurs, eux-mêmes, déficients auditifs bénéficient de mesures d'accompagnement. Chaque situation étant particulière, ce n'est qu'après avis du médecin de l'USMB que ces mesures sont mises en place.

Interprétariat en LSF des cours :

Pour l'interprétariat, le C.N.F.E.D.S. fait appel à l'A.D.I.S. (Association départementale pour l'insertion des sourds) située rue du Commandant Perceval à Chambéry. Il faut noter que les établissements spécialisés qui emploient les élèves professeurs déficients auditifs ne font pas toujours les démarches pour que leur(s) salarié(s) bénéficient d'heures d'interprétariat supplémentaires financées par l'A.G.E.F.I.P.H. (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des handicapés) pour le secteur privé et F.I.P.H.F.P (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) pour la fonction publique. Dans ce cas les seules heures de cours accessibles aux étudiants nécessitant une mesure d'accompagnement sont celles financées par le C.N.F.E.D.S.

Trois étudiants de la promotion 2019-2021 ont demandé à bénéficier de cette mesure d'accompagnement pour les examens du semestre 10 : 1 heure en début d'épreuve écrite et autant d'heures que nécessaires pour les oraux. Ces heures d'interprétariat sont facturées au taux de 77,20 euros par heure.

Photocopies :

Les étudiants ont droit à un crédit de 2 500 photocopies par année universitaire.

Preneur de notes :

Depuis la promotion 2018-2020, les étudiants sourds et malentendants bénéficient d'un preneur de notes qui est rémunéré par le C.N.F.E.D.S au taux de 12,81 euros brut (environ) soit 1,25 du SMIC (1 heure payée pour 4 heures de cours). Aucun preneur de notes n'a été recruté en 2021.

**B2) Le cas des élèves professeurs parrainés :**

Chaque année, le C.N.F.E.D.S reçoit des inscriptions pour des élèves professeurs pour jeunes sourds qui ne sont pas encore salariés, mais que des établissements « parrainent » en offrant les terrains d'exercice pour leur formation pratique.

De manière à accompagner l'accueil de stagiaires dans le cadre de cette formule, le C.N.F.E.D.S a proposé la création d'un Comité d'Action Sociale des étudiants (CASE). L'aide du fonds d'action sociale des étudiants du C.N.F.E.D.S est une réponse aux situations qui nécessitent, de par leur gravité, une aide ponctuelle afin de permettre au stagiaire en formation de poursuivre son cursus.

Les critères d'attribution pour le fonds d'action sociale des étudiants du C.N.F.E.D.S sont les suivants :

- Absence de financement de la formation : le fonds d'aide du C.N.F.E.D.S est destiné en priorité à aider les stagiaires qui n'ont pas pu faire financer leur cursus et qui rencontrent des difficultés financières du fait du coût de la formation. Il est à noter que les droits d'inscription sont de 7380,00 €, dont 1 120 euros (Master 1) et 1 680 euros (Master 2<sup>e</sup> retournent aux établissements « parrains » sous forme d'indemnités de tutorat (A.C.P. « allocation de conseil pédagogique).
- Absence de revenus : le fonds d'aide du C.N.F.E.D.S permet de soutenir ponctuellement un étudiant qui n'a pas de revenus réguliers. L'aide éventuellement accordée ne peut en aucun cas constituer un financement pérenne.
- Contraintes liées à la formation : la formation au C.N.F.E.D.S peut engendrer des contraintes financières liées à une situation professionnelle et/ou personnelle (double charge de logement, éloignement du lieu de stage pratique...). Ces contraintes peuvent générer une difficulté financière et l'aide du fonds d'action sociale assure une aide ponctuelle.

Le CASE se compose des membres suivants :

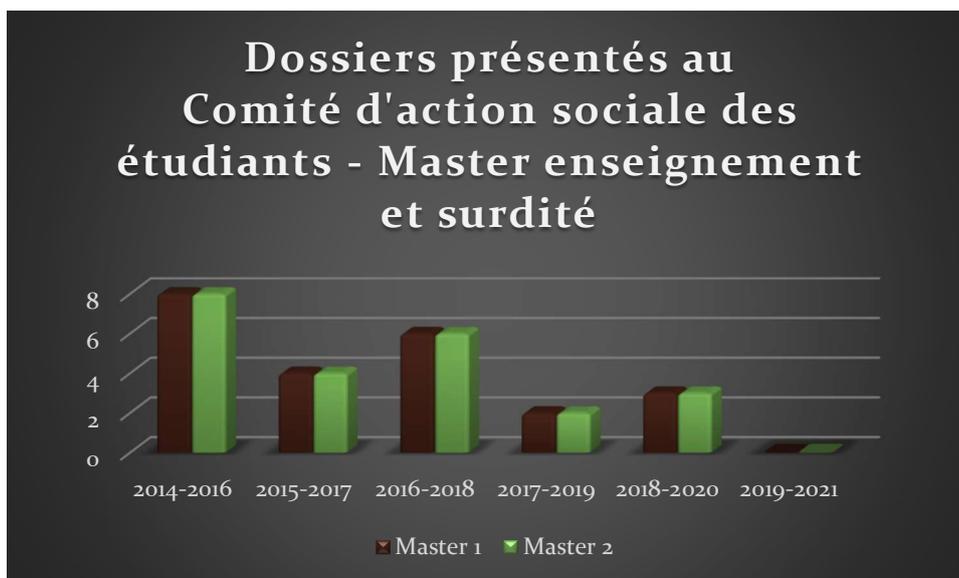
- La directrice du C.N.F.E.D.S,
- L'assistante sociale des étudiants de l'USMB,

- Un représentant des enseignants,
- Le (la) délégué(e) des élèves professeurs et son (sa) suppléant(e).

Tous les dossiers sont présentés en commission après évaluation de l'assistante sociale de l'université Savoie Mont Blanc. En 2021, un seul dossier a été présenté et accepté pour une aide de 5857 euros pour les deux années de master.

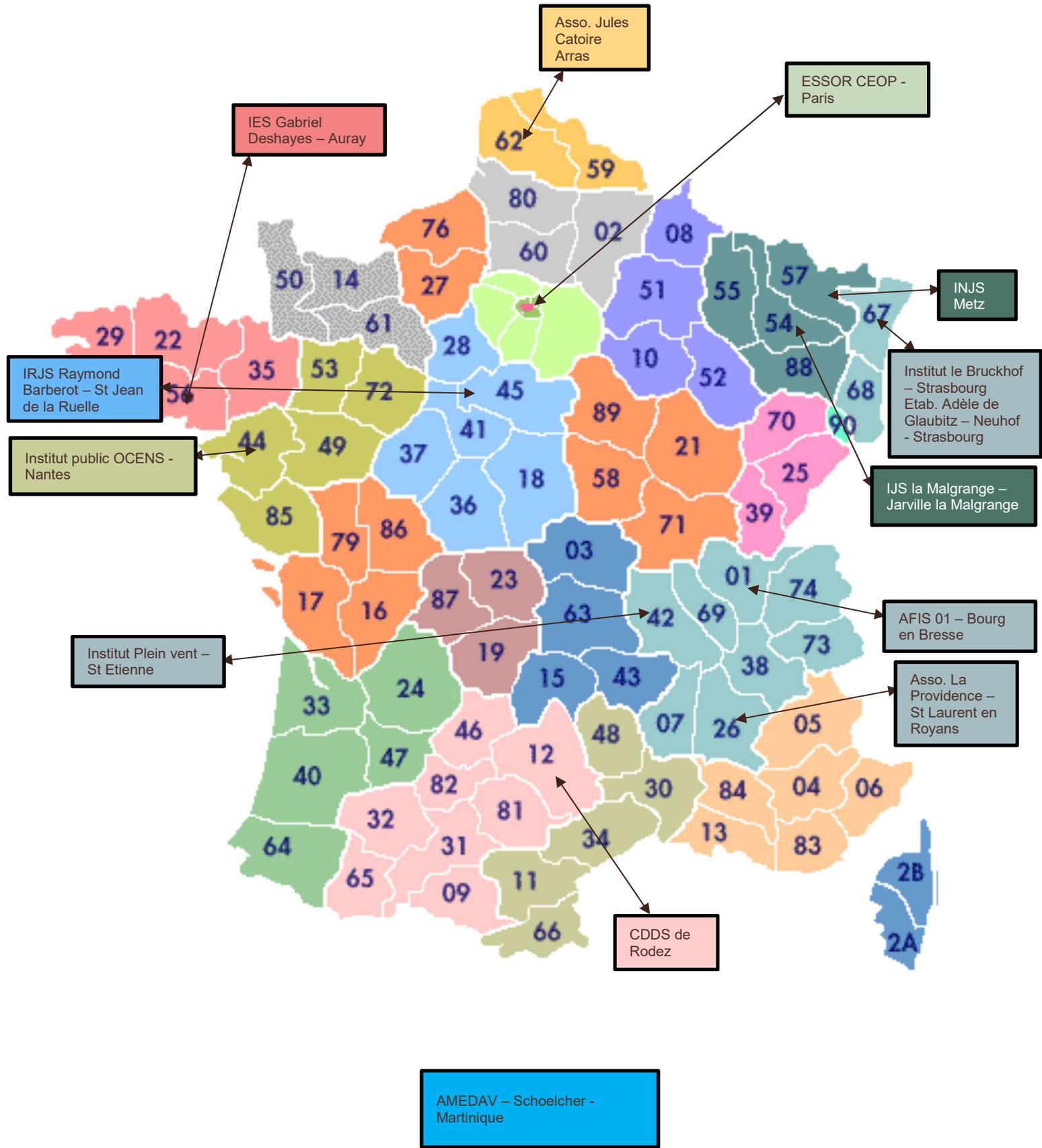
Il est à noter que la politique des établissements « parrains » est très hétérogène, allant de la prise en charge des frais d'inscription, des frais de missions, ou l'abandon des indemnités de tutorat, jusqu'au refus de verser la moindre indemnité de stage aux élèves parrainés.

Il appartient au C.N.F.E.D.S et à ses tutelles de sensibiliser les établissements « parrains » à ces inégalités de traitement dénoncées par l'ensemble des étudiants en formation, en proposant une convention de parrainage ou tout autre élément contractuel de nature à valoriser le travail des stagiaires et l'investissement personnel des élèves professeurs.



En 2021, un seul dossier a été présenté et accepté pour une aide de 5857 euros couvrant le master 1 et le master 2.

Carte de France des établissements ayant inscrit un ou des élève(s) professeur(e) en formation pour Master 1 et ou Master 2



Conformément à l'avenant à la convention du 14 décembre 1998, le C.N.F.E.D.S est chargé, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2000, de la formation des enseignants intervenant auprès des personnes aveugles ou déficientes visuelles pour la préparation aux :

- **C.A.E.G.A.D.V.** (certificat d'aptitude à l'enseignement général des aveugles et des déficients visuels, arrêté du 15 décembre 1976, modifié par arrêtés du 21 août 1987, du 8 mars 1989, du 28 juillet 1993) ;
- **C.A.E.M.A.D.V.** (certificat d'aptitude à l'enseignement musical des aveugles et déficients visuels, arrêté du 15 décembre 1976, modifié par arrêté du 21 août 1985) ;
- **C.A.F.P.E.T.A.D.V.** (certificat d'aptitude aux fonctions de professeur d'enseignement technique aux aveugles et déficients visuels, arrêté du 15 décembre 1976, modifié par arrêté du 18 mars 1988).

Le C.N.F.E.D.S assure la formation théorique, le suivi et l'évaluation des actions de formation pratique en liaison avec l'Inspectrice Pédagogique et Technique des établissements de jeunes aveugles (I.P.T.).

Le centre a formé 27 élèves en 2021 :

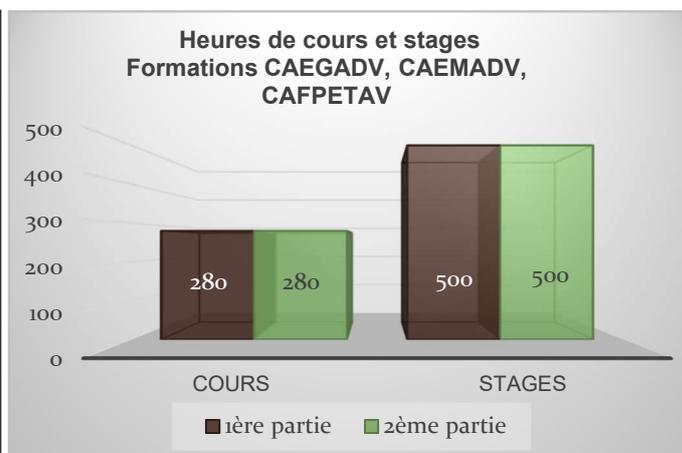
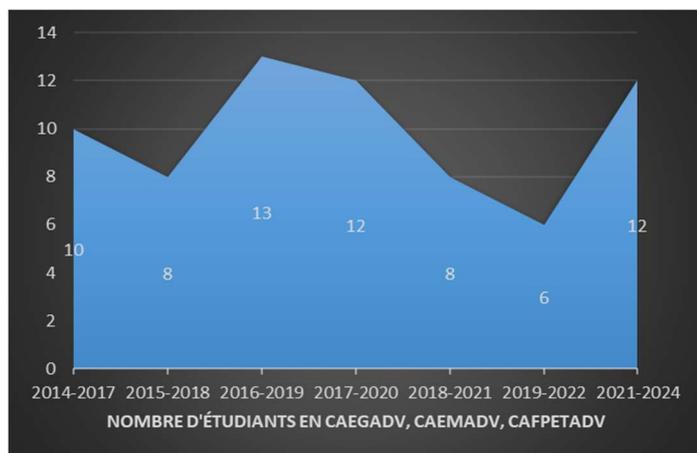
- 8 élèves professeurs (2<sup>nd</sup>e partie - promotion 2018-2021) (1 semaine) Soit..... 40 journées-élèves
- 7 élèves professeurs (2<sup>nd</sup>e partie - promotion 2019-2022) (7 semaines) Soit..... 245 journées-élèves
- Pas de promotion 2020-2023
- 12 élèves professeurs (1<sup>ère</sup> partie - promotion 2021-2024) (2 semaines) Soit..... 120 journées-élèves

**Ce qui permet d'afficher un total de 405 journées élèves pour la formation initiale dans le secteur de la déficience visuelle.**

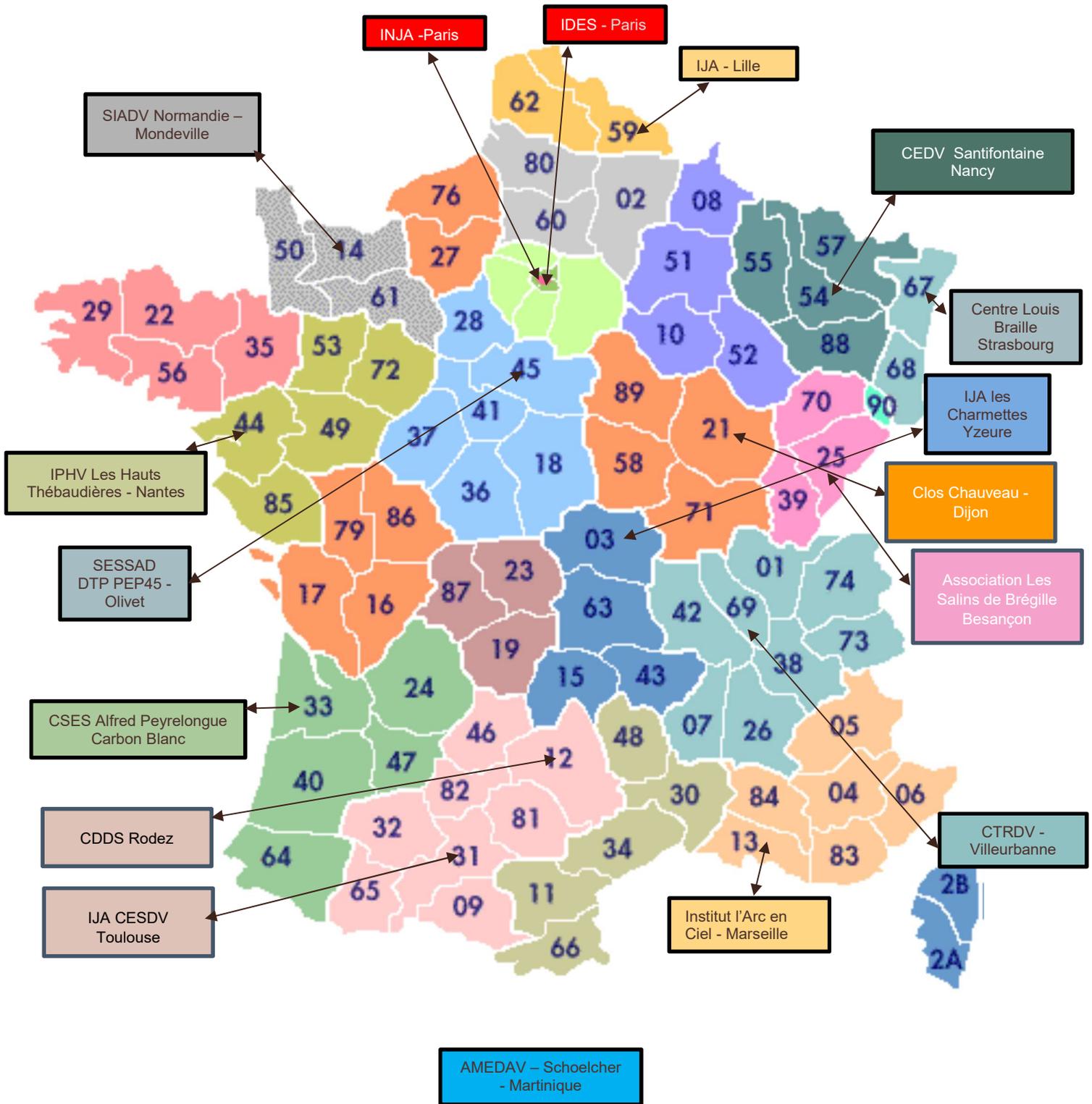
Ces formations, organisées en deux parties, se déroulent sur trois années universitaires, à raison d'une semaine de formation par mois environ.

Les élèves professeurs en musique (C.A.E.M.A.D.V.) et en enseignement technique (C.A.F.P.E.T.A.D.V.) suivent la majeure partie des cours de C.A.E.G.A.D.V. mais bénéficient d'aménagements ponctuels liés au particularisme et aux exigences de leur formation (exemple : remplacement du braille abrégé par le braille musical ou stage auprès d'un professionnel du métier).

La formation théorique et pratique se déroule pour la première semaine de formation uniquement, dans les locaux de l'Université Savoie Mont Blanc / C.N.F.E.D.S. au 378 rue de la République à Chambéry. Les semaines suivantes ont lieu soit dans les locaux du Ministère des Affaires Sociales et de la Santé, 10 Place des 5 Martyrs du Lycée Buffon à Paris soit dans ceux de l'Institut National des Jeunes Aveugles (I.N.J.A.), 56 Boulevard des Invalides à Paris ou du Centre F.O.R.J.A., 106 Rue de l'Ouest à Paris. La formation pédagogique pratique quant à elle aura lieu dans les établissements lieu de stages qui se situent dans toute la France (DOM-TOM compris).



**Carte de France des établissements ayant inscrit un ou des élève(s) professeur(s) en formation C.A.E.G.A.D.V, C.A.F.P.E.T.A.D.V ou C.A.E.M.A.D.V. (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> parties)**



**Mission 2 :****Proposer et organiser une offre de formation continue dans le domaine des déficiences sensorielles et de la pédagogie**

Les personnes qui suivent une formation continue sont salariées d'un établissement, d'un service pour jeunes déficients auditifs ou jeunes déficients visuels, d'un Institut national de jeunes sourds (I.N.J.S.), ou tout simplement des personnes intéressées.

Il est à noter que les :

- actions de formation continue organisées sur les deux secteurs (déficience auditive, déficience visuelle) répondent à des besoins clairement identifiés dans les établissements et les services visités par les Inspecteurs Pédagogiques et Techniques de la D.G.C.S. (Sous-direction des personnes handicapées, Bureau de l'enfance handicapée),
- modifications dans l'équipe administrative du C.N.F.E.D.S. depuis quelques années n'ont pas permis au centre de développer le secteur de la formation continue comme il le souhaite. Une collaboration avec le service formation continue de l'université Savoie Mont Blanc, actuellement en test, devrait permettre de pallier le manque de personnel.

Le centre a réalisé entre janvier et décembre 2021, les formations suivantes :

**Secteur déficience auditive :**

- **Stage « Tuteurs »**

|  |  |
|--|--|
| Dates : 17, 18 et 19 novembre 2021 ..... | soit 2 jours et demi                               |
| Lieu .....                               | en distanciel et en présentiel                     |
| Nombre de participants .....             | 15 tuteurs   |
| .....                                    | 12 étudiants (promotion 2020-2022)                 |
| Nombre de journées stagiaires .....      | 67,5 journées stagiaires                           |
| Tarif du stage.....                      | 220,00 € par stagiaire, gratuit pour les étudiants |

**Soit un total de ..... 67,5 journées stagiaires**

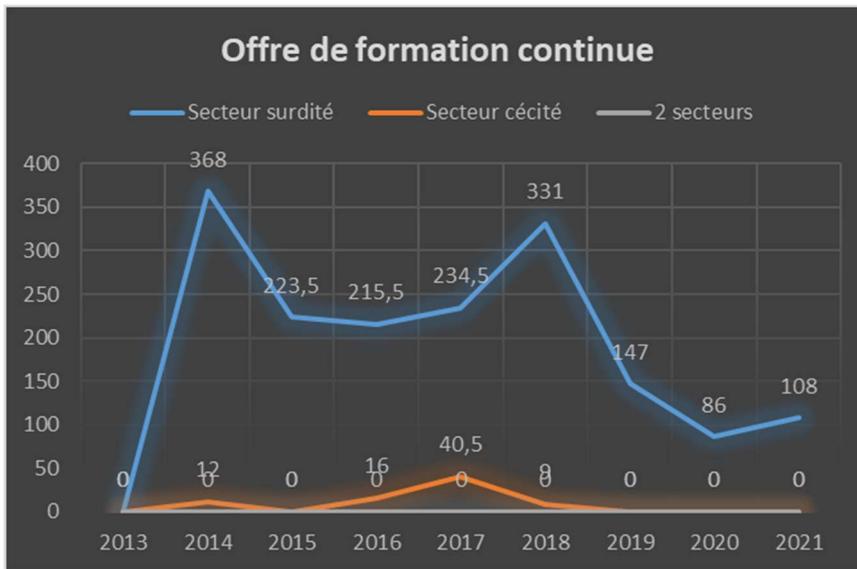
- **Stage « Module complémentaire de formation en enseignement de la langue française orale et de la LSF »**

|                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| Date : 02 et 03 novembre 2021 .....   | tronc commun soit 2 jours                            |
| 04 novembre au 15 décembre 2021 ..... | Parcours LSF soit 2 jours et demi                    |
| 30 novembre au 21 décembre 2021 ..... | Parcours langue française orale soit 2 jours et demi |
| Lieu .....                            | en distanciel  |
| Nombre de participants .....          | 9  |
| Nombre de journées stagiaires .....   | 40,5 journées stagiaires                             |
| Tarifs du stage.....                  |  |

- Formation complète (tronc commun et parcours) : 630 euros TTC par parcours ou 945 euros TTC si les deux parcours sont suivis pour une formation financée par l'employeur
- Formation complète (tronc commun et parcours) : 350 euros TTC par parcours ou 525 euros TTC si les deux parcours sont suivis pour une formation financée individuellement
- Formation pour les enseignants diplômés CAPEJS (dispensés du tronc commun) : 350 euros TTC par parcours pour les enseignants diplômés CAPEJS ou 525 euros TTC si les 2 parcours sont suivis

**Soit un total de ..... 40,5 journées stagiaires**

Le C.N.F.E.D.S a prévu de reconduire cette formation en 2022.



○ **Revue « Liaisons »**

Le C.N.F.E.D.S diffuse une revue numérique et sans abonnement : « Liaisons ».

Les thèmes traités relèvent :

- de la pédagogie spécialisée et générale. Ils sont rédigés par des professionnels (C.N.F.E.D.S ou autres) et des personnalités extérieures,
- de la législation,
- de la veille technologique pour les déficients visuels et déficients auditifs,
- de l'actualité de la pédagogie et de la déficience auditive et visuelle,
- d'actions de formation continue,
- etc.

Le dernier numéro de la revue est paru en mai 2017, sous le numéro 33, le Centre n'ayant pu depuis dégager le temps utile à l'évolution souhaitée pour ce support.

○ **Magazine « Les Acti-Mobs »**

Il s'agit d'un magazine numérique lancé en juin 2013.

À destination des jeunes fréquentant les établissements d'enseignement spécialisé et de leurs professeurs et des professionnels du secteur nous le transmettons à la même liste de diffusion mail que celle utilisée pour la revue. Ce sont donc 1 323 personnes qui le reçoivent.

Ce magazine édité numériquement par le C.N.F.E.D.S, est réalisé pour et par les jeunes. Véritablement coopératif, il est un outil permettant à tous les acteurs du secteur de communiquer, de se rencontrer, et de partager des projets. Il comporte plusieurs rubriques : culture, actualités, voyages, « exprimez-vous », etc. Il intègre également une rubrique PRO, dédiée aux professionnels du secteur souhaitant partager et échanger sur des aspects plus pédagogiques (conduite de projets, etc.)

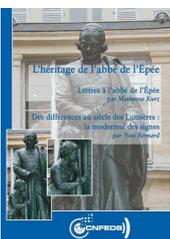
Il recueille des avis très positifs de la part des professeurs spécialisés et de plus en plus d'articles ou dossiers nous sont proposés.

Sept numéros sont déjà parus entre 2013 et 2017.

Toutefois, depuis 2018, les parutions du magazine « les Acti-Mobs » n'ont pu être maintenues faute de porteur du projet.

○ **Ouvrages**

Pour répondre à une demande des formateurs et du terrain, le C.N.F.E.D.S a édité des ouvrages à compter de 2012. Cette démarche permet de compléter la mission de diffusion d'information. Les ouvrages sont édités au comptoir des presses d'université.



Le premier ouvrage, édité en 2012, s'intitule « L'héritage de l'Abbé de l'Epée - Lettres à l'abbé de l'Epée - Des différences au siècle des Lumières : la modernité des signes » co-écrit par Yves Bernard et Marianne Kurz.

Cet ouvrage réunit l'expérience d'une enseignante auprès de jeunes sourds, Marianne KURZ, et les recherches sur l'abbé de l'Epée, le personnage totemique des Sourds du monde entier, effectuées par Yves BERNARD, ancien professeur et inspecteur, qui enseigna l'histoire de la pédagogie de l'enfant sourd.

Marianne Kurz, sourde de naissance, au travers de lettres adressées directement à l'abbé de l'Epée, nous retrace son parcours personnel et professionnel. Au travers de sa scolarité, ses études universitaires, et son métier d'enseignante, elle retrouvera à de nombreuses reprises les idées, les méthodes et la vie de Charles-Michel de l'Epée, premier instituteur à se consacrer aux enfants sourds. Yves Bernard, par des recherches approfondies sur la vie et la méthode de l'abbé de l'Epée, nous fait découvrir les motivations qui ont guidé les pas de ce grand philanthrope qu'était l'abbé de l'Epée, et des représentations que sa philosophie impliqua.

Le deuxième ouvrage, édité en 2014 s'intitule « les sourds, le français et la langue des signes », livre co-écrit par Philippe Geneste et Philippe Séro-Guillaume.

Ce livre est le moment initial d'une longue collaboration entre les deux chercheurs. Moment inaugural, il pose les préoccupations de chacun et laisse paraître les points de jointure qui les amènera à l'animation d'un séminaire intitulé Pour une pédagogie de l'apprentissage créatif du langage.

Aujourd'hui, l'enseignement spécialisé est menacé par deux erreurs. La première consiste en une dilution dans l'inclusion scolaire où les savoirs précis sur les handicaps sont parfois, sinon niés, en tout cas non pris en compte. La seconde est à l'inverse l'enfermement dans la spécialisation pour répondre aux obstacles posés par le handicap à la scolarité des élèves.

Les deux chercheurs tracent ici une voie médiane grâce à la confrontation et par la recherche de ce qui est commun aux enfants sourds et aux enfants entendants dans les difficultés rencontrées. C'est ce qui est commun qui peut le mieux permettre d'éclairer la spécificité en vue de poser les jalons des modalités d'un apprentissage au sein de l'école actuelle.

Autant dire que les deux chercheurs ne font pas œuvre d'idéologie mais cherchent à s'instruire auprès de ce qui fait obstacle mais aussi auprès des processus propres aux enfants pour construire leur langage. Philippe Séro-Guillaume s'y emploie pour l'enfant sourd, Philippe Geneste pour l'enfant entendant.

Pour étayer leurs arguments scientifiques, les deux chercheurs peuvent s'appuyer sur leur pratique enseignante, à laquelle s'ajoute celle d'interprète pour Philippe Séro-Guillaume.

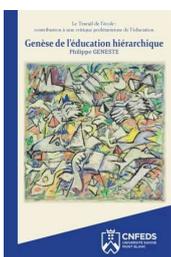
Les deux chercheurs n'évident pas la question épistémologique. Après l'avoir posée, ils en font même l'objet des premiers chapitres centrés sur les mécanismes généraux de l'apprentissage avant d'aborder les processus à l'œuvre dans l'acquisition du langage.

Vient ensuite un panorama des travaux consacrés à l'apprentissage du langage chez le jeune sourd, immédiatement confronté à des exemples pratiques. Les travaux débouchent ainsi sur une présentation des constituants principaux de la langue des signes, la première proposée sous forme d'ouvrage par Philippe Séro-Guillaume.

La question que posent les deux auteurs est alors de savoir si une langue peut être un « objet » d'enseignement. La critique raisonnée de la grammaire scolaire destinée aux entendants d'une part, la critique raisonnée des effets de celle-ci sur l'enseignement de la langue auprès des jeunes sourds, d'autre part, posent la nécessité de penser autrement la question de l'enseignement du langage. Les auteurs, sans le détailler dans ce premier opus de leur œuvre commune, montrent l'importance de partir pour ce faire des mécanismes généraux de l'apprentissage, éclairés par les études constructivistes et de psychologie génétique.

Inclusion scolaire, interdisciplinarité sont des notions à la mode aujourd'hui. Mais pour leur donner un sens pratique, encore faut-il avoir la patience d'instruire ce sur quoi elles portent, ici, la question de l'apprentissage du langage. Pour ce faire, il faut éclairer la question linguistique :

- comment analyser une langue ? Qu'est-ce qui se joue dans une langue ? Quelles sont les modalités propres de chaque langue (le français et la langue des signes) pour la mise en œuvre du système à des fins de discours ? Les réponses à ces questions sont essentielles pour la formation des enseignants chargés de l'enseignement linguistique.  
- comment l'enfant procède-t-il pour s'approprier le langage ? Quelles sont les étapes de son développement langagier ? Quelles sont en conséquence les connaissances utiles pour suivre cette évolution du langage chez l'enfant ? A partir de quel âge est-il juste de préconiser un enseignement grammatical ? Sur quoi dès lors fonder l'enseignement du français comme celui de la langue des signes ? A toutes ces questions, le présent ouvrage répond en posant les premiers jalons.



Le troisième ouvrage, édité en décembre 2017, s'intitule « La genèse de l'éducation hiérarchique » écrit par Philippe Geneste.

Résumé : Une critique prolétarienne de l'éducation doit se développer sur l'ensemble de ce qui organise les pratiques éducatives et enseignantes. Pour cela, on ne peut perpétuer la stéréotypie critique de l'école libérale qui a cours depuis les années 2000.

En effet, ce serait poser un socle critique sur un fantôme d'école. La critique prolétarienne œuvre autant contre le mythe de l'école d'État, qui a la vie dure dans les milieux dits progressistes, que contre le mythe de l'éducation nouvelle individualiste. L'ordre scolaire lie son fétichisme des savoirs avec l'ordre moral et l'ordre médico-social.

Ainsi une conception hiérarchisante des êtres, des savoirs, des fonctions sociales se déploie dans les lieux de formation tant à l'école qu'en formation professionnelle et continue. Le but est de reproduire la division sociale du travail. Le livre étudie la réaction dans son ordre scolaire en suivant les évolutions historiques du système éducatif. Il s'appuie sur des



exemples concrets, pris dans le quotidien des établissements scolaires, dont l'auteur est tombé en 2022. La surdit  de l' ducation et celle de l'enseignement se situent non d'abord dans les textes mais dans le quotidien des pratiques. L'analyse m thodique et patiente met ainsi au jour la gen se de l' ducation hi rarchique. L'ouvrage peut alors envisager la probl matique d'un projet d'autonomie  ducative dans un cadre d'autonomie syndicale prol tarienne. Cette conclusion se fait ouverture d' -venir, tant th orique que pratique, pour une r volution  ducative.

Le quatri me ouvrage  dit  en F vrier 2018 s'intitule « Ballade en  ducation auditive »  crit par Chantal Chaillot Damalix.

L'auteure pr sente un ouvrage moderne qui ouvre des horizons nouveaux   la relation qui existe entre surdit  et environnement sonore et particuli rement musical.

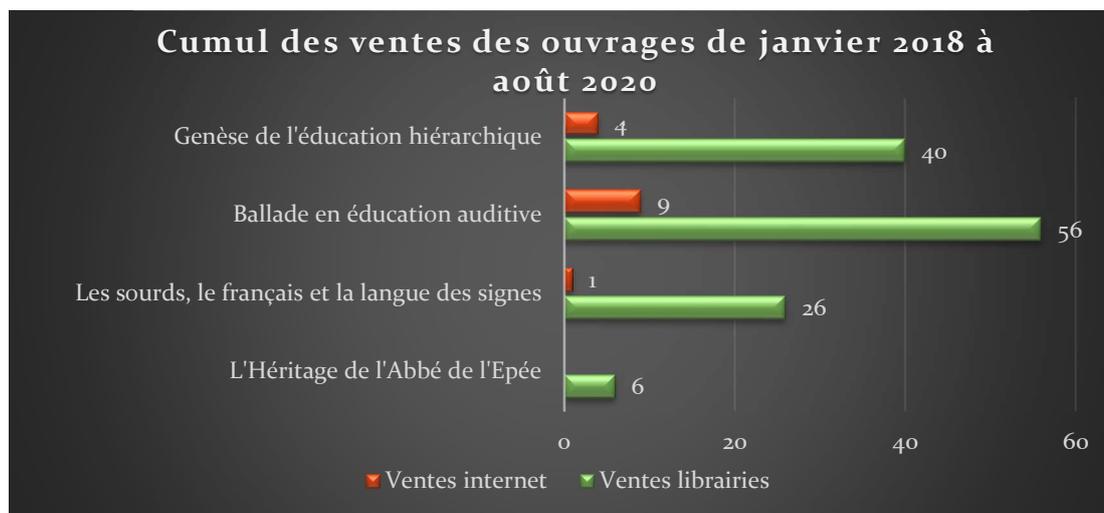
Sa « Ballade en  ducation auditive » interpelle, pique la curiosit  et conduit le jeune sourd, comme le lecteur,   la d couverte sensorielle de son corps, de sa voix et de son environnement. Un livre original qui s'appuie sur le t moignage et l'exp rience de l'auteure avec pour objectif de revivifier l'int r t des jeunes sourds pour leur environnement sonore. Chantal Chaillot Damalix invite le lecteur   miser sur l'humain et   emprunter les chemins qui m nent   la connaissance de l'autre.



Le cinqui me ouvrage  dit  en septembre 2020 s'intitule Langue des signes, surdit  et acc s au langage

L'auteur pr sente une r flexion longuement m rie au cours d'ann es d'exp rience o  s'entrecroisent les combats pour la reconnaissance de la langue des signes, la pratique professionnelle de l'interpr tation, la formation d'interpr tes et d'enseignants aupr s des sourds que Philippe S ro-Guillaume aborde ce sujet. Ce livre part de situations concr tes, se nourrit d'exemples pratiques multiples. Il privil gie une approche pragmatique et dessine les contours th oriques constructivistes

permettant d'embrasser sans hiatus les questions linguistiques et donc sociales qui traversent toute r flexion et toute pratique professionnelle sur et au sein de la surdit  et au-del . La clart  de l'expos  permet au lecteur d'aborder la question linguistique - et c'est peut- tre la premi re fois qu'un expos  aussi complet l'aborde ainsi - sans se laisser enfermer dans le d bat id ologique qui, en mati re de scolarit , oppose les tenants du recours   la langue des signes, au nom de la sp cificit  et de la culture et les partisans de la m thode orale au nom de la norme commune. Cette troisi me  dition propose une analyse des composants de la langue des signes assortie d'une transcription utilisant les caract res alphab tiques et de ce fait utilisable quel que soit le m dia envisag  du stylo   bille au clavier d'ordinateur.



Depuis septembre 2020, 130 livres ont  t  vendus en librairies (dont 66 pour la seule ann e 2021) et 2 par internet (tous en 2021).

Le C.N.F.E.D.S a re u en octobre 2021, une nouvelle proposition de livre concernant la langue des signes. Il s'agit d'un livre co- crit par Philippe Geneste et Philippe S ro-Guillaume qui s'intituleraient « A Bas la grammaire, Vive le discours ». Ce nouvel ouvrage pr senterait des scans de travaux d' l ves. Cet ouvrage n'est pas sorti en 2021.

o [La newsletter](#)

Le projet de newsletter annonc  en 2019 n'a pas  t  concr tiss    ce jour.

o [Site WEB](#)

Un nouveau site internet a été mis en place pour le C.N.F.E.D.S par la direction de la communication de l'Université qui assure la prise en compte des évolutions demandées par la directrice du C.N.F.E.D.S. Le site du Centre bénéficie ainsi de toutes les fonctionnalités développées pour le site de l'USMB. Les personnels du Centre ont été formés pour mettre à jour eux-mêmes les informations affichées sur le site.

Le centre a contacté un intervenant aveugle qui avait participé à l'élaboration de la précédente newsletter et de la revue Liaisons. Il a pu confirmer l'accessibilité du site internet du C.N.F.E.D.S. Le C.N.F.E.D.S s'assure régulièrement de l'accessibilité de ses actions.

### **Documentation – Développement du prêt :**

Afin de dynamiser la mise à disposition des livres et périodiques, l'ensemble des ouvrages présents dans le fonds documentaire du centre est disponible pour le prêt sur place et à distance (chaque élève-professeur est informé des livres disponibles dans le fonds documentaire). Les livres de référence sont achetés en deux exemplaires pour permettre ce type de prêt. Chaque formateur reçoit annuellement, par mail, la liste des ouvrages disponibles afin d'ajuster les bibliographies remises aux étudiants.

Les meilleurs mémoires des élèves professeurs, qui ont donné leur accord au prêt, sont disponibles au C.N.F.E.D.S.

Il est à noter que depuis la rentrée 2015 et particulièrement celle de 2016, le C.N.F.E.D.S a fait appel au SCDBU pour former les étudiants aux usages documentaires :

- \* recherche bibliographique spécialisée,
- \* initiation à l'outil de gestion de références bibliographiques Zotero,
- \* sensibilisation au plagiat,

De plus, le C.N.F.E.D.S s'est engagé en faveur des « archives ouvertes » HAL et DUMAS, en mettant en ligne un premier mémoire. D'autres mémoires seront intégrés dans les mois à venir.

Le fonds documentaire du Centre sera transféré en 2022/2023 dans les locaux de la bibliothèque universitaire de Jacob-Bellecombette pour faciliter l'accès des élèves et des enseignants du C.N.F.E.D.S aux ouvrages.

### **o Demandes de renseignements sur les formations proposées par le centre :**

Le C.N.F.E.D.S assure l'information des candidats potentiels aux formations qu'il propose. Il est à noter que de plus en plus de demandes sont traitées par téléphone et/ou courriel et cela pour les deux secteurs « déficience auditive » et « déficience visuelle ». On peut estimer que cette activité connaît une plus forte concentration en début et en fin d'année universitaire. À toutes ces demandes viennent s'ajouter les échanges avec les établissements et services spécialisés, les associations, les personnes privées qui s'intéressent aux champs des déficiences sensorielles.



# Quelques éléments supplémentaires

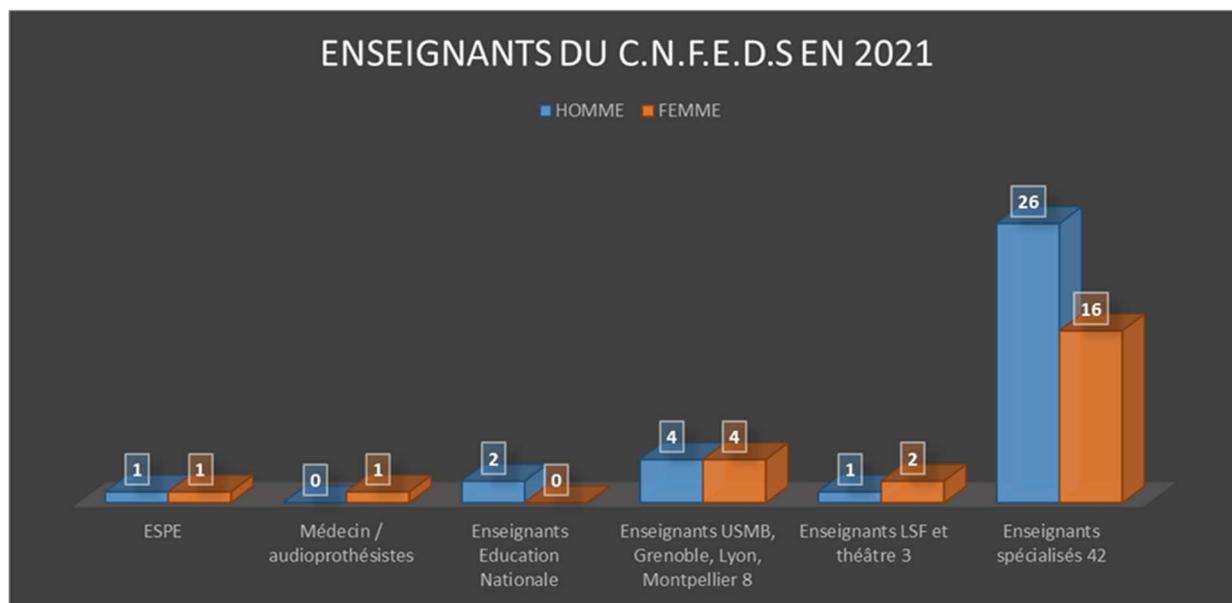
## Ressources humaines

Tableau des effectifs

### Personnels administratifs :

| Fonction  | Equivalent catégorie | Quotité travaillée |
|---|----------------------|--------------------|
| Directrice  | A                    | 100 %              |
| Chargée du secteur déficiences auditive et visuelle | C                    | 100 %              |

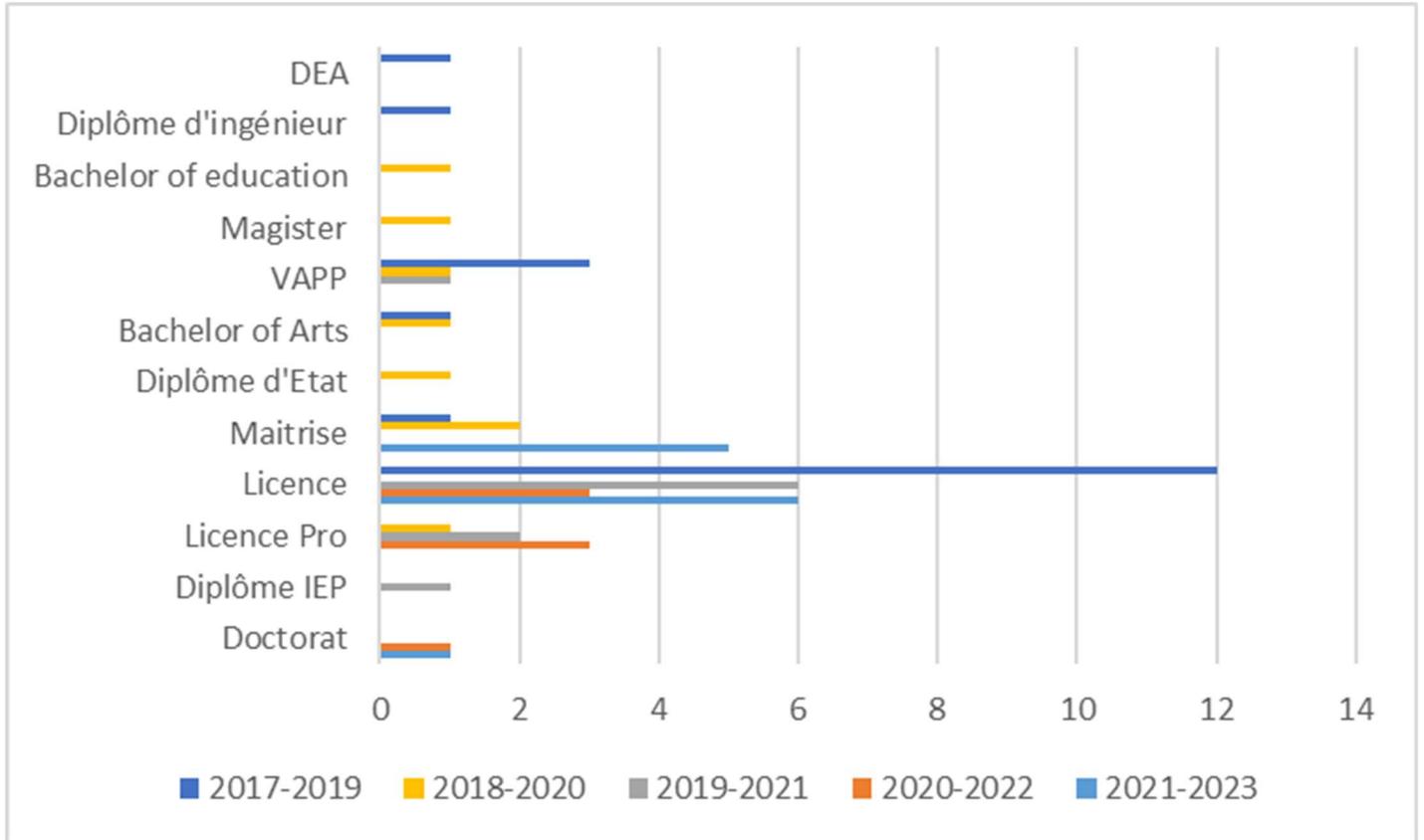
### Personnels enseignants :



**Age des étudiant(e)s en formation (promotions 2017/2019, 2018/2020, 2019/2021, 2020/2022 et 2021/2023)**

| Promotion | Moyenne d'âge | Etudiant(e) le(a)<br>plus jeune | Etudiant(e) le(a)<br>plus âgé(e) |
|-----------|---------------|---------------------------------|----------------------------------|
| 2021/2023 | 32,16         | 26                              | 41                               |
| 2020/2022 | 32,17         | 27                              | 41                               |
| 2019/2021 | 31,78         | 22                              | 46                               |
| 2018/2020 | 31,71         | 23                              | 50                               |
| 2017/2019 | 36,40         | 26                              | 53                               |

# Diplômes d'entrée en formation (promotions 2017/19, 2018/20, 2019/21, 2020/22 et 2021/23)



| Diplôme                       | Matière  | Mention / Spécialité  |
|-------------------------------|--|---|
| BACHELOR OF ARTS              | Musique  | Mention Basson  |
| DE                            | Conseiller en économie sociale et familiale  |   |
| DEA                           | Chimie pollution atmosphérique et physique de l'environnement  | /   |
|                               | Phonétique expérimentale, fonctionnelle et appliquée   | /   |
| DESU (VAPP)                   | Médiateur relais sourds / entendants (niveau bac + 4)  |   |
| DIPLOME IEP                   | Section politique et administration  |   |
| DIPLOME D'INGENIEUR           | Génie des systèmes industriels   | /   |
| LICENCE                       | Arts, lettres, langue, communication   | Lettres   |
|                               | Arts, lettres, langues   | Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales   |
|                               |  | Mention arts du spectacle   |
|                               |  | Mention sciences du langage   |
|                               |  | Sciences du langage et langue des signes française  |
|                               | Lettres et sciences humaines   | Sciences de l'éducation   |
|                               | Lettres modernes   | Lettres et arts   |
|                               | Sciences de l'éducation  | Mention sciences de l'éducation et de la formation  |
|                               | Sciences du langage  | Parcours langue des signes  |
|                               | Sciences humaines et sociales  | Sciences du langage ou Psychologie  |
| Sciences, technologie, santé  | Mention sciences et techniques des activités physiques et sportives  |   |
| Géographie                    | Histoire   |   |
| LICENCE PRO                   | Santé  | Codeur langue française parlée complétée  |
|                               | Géomatique et aménagement  |   |
|                               | Sciences, technologie, santé   | Mention santé (spécialité codeur LPC)   |
|                               | Collaborateur en cabinet comptable   |   |
| MAITRISE                      | Arts, lettres, langues   | Sciences du langage   |
|                               | Sciences humaines et sociales  | Mention éducation et formation<br>Mention STAPS   |
| MASTER                        | Arts, lettres et langues à finalité indifférenciée   | Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation / Enseignements et formations en lettres, langues et sciences humaines                                 |
|                               | Droit, économie, gestion   |   |
|                               | Arts, lettres, langues   | Mention arts et culture spécialité arts et industrie culturelles  |
|                               |  | Mention langues appliquées, spécialité industrie  |
|                               |  | Mention métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation spécialité enseignement, éducation, médiation  |
|                               | Sciences à finalité professionnelle  | Chimie / Cosmétique, formulation et commercialisation en chimie fine dans le domaine des sciences   |
|                               | Sciences humaines et sociales  | Sciences du langage et didactique des langues : Langues, textes, discours   |
|                               |  | Mention métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation premier degré  |
|                               | Sciences sociales métiers du politique   |   |
|                               | Sciences, technologie, santé   | Mention écologie, environnement, spécialité écologie et développement   |
|                               |  | Mention Environnement, Eco toxicologie, Ecosystème  |
|                               |  | Mention sciences et techniques des activités physiques et sportives   |
|                               | Sciences, technologie, santé à finalité professionnelle  | Biologie, chimie, environnement / Biodiversité et développement durable   |
| Sciences, technologies, santé | Métiers de l'éducation et de la formation / Enfance, enseignement, éducation   |   |
| Technologies et handicap      | /  |   |
| DOCTORAT                      | Géosciences  | /   |
| VAPP                          | Brevet de technicien supérieur<br>Diplôme d'éducateur (trice) spécialisé(e)<br>diplôme d'études supérieures universitaires | Assistant de gestion PME – PMI et Industries des matériaux souples option :<br>modélisme industriel<br>/ Médiateur -<br>relais sourds / entendants (niveau bac + 4) |

## Données financières

### Compte financier 2021

| <b>DEPENSES</b>                    | <b>AE</b>           | <b>CP</b>           |
|------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Fonctionnement                     |                     |                     |
| Dépenses externes                  | 98 600,92 €         | 92 055,01 €         |
| Dépenses internes                  | 30 310,81 €         | 30 310,81 €         |
| <i>Reprographie</i>                | <i>136,08 €</i>     | <i>136,08 €</i>     |
| <i>Téléphonie affranchissement</i> | <i>804,73 €</i>     | <i>804,73 €</i>     |
| <i>Frais de gestion</i>            | <i>29 370,00 €</i>  | <i>29 370,00 €</i>  |
| Masse salariale                    | 182 768,65 €        | 182 768,65 €        |
| Investissement                     | - €                 | - €                 |
|                                    | <b>311 680,38 €</b> | <b>305 134,47 €</b> |

| <b>RECETTES</b>   | <b>AR</b>           | <b>RE</b>           |
|-------------------|---------------------|---------------------|
| Fonctionnement    | 293 700,00 €        | 285 998,00 €        |
| Recettes internes | 821,00 €            | 821,00 €            |
|                   | <b>294 521,00 €</b> | <b>286 819,00 €</b> |

